



**Pour assurer le succès
de votre mutation,
confiez-nous la conduite
des opérations.**



solutions-pam.fr

Groupe **AGPM**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • ASSURANCE • RETRAITE

Assureur distributeur des offres
sélectionnées par **Tégo**

Ma check list

JE CHERCHE MON NOUVEAU LOGEMENT

J - 3 mois

- ◇ Je consulte le portail e-social des armées pour connaître les aides auxquelles j'ai droit.
- ◇ Obtenir deux devis de deux déménageurs différents.
- ◇ Remettre mon dossier de déménagement à mon organisme d'administration.
- ◇ Prévenir les établissements scolaires actuels et se renseigner auprès des prochains.
- ◇ Avertir ma banque et demander une augmentation du plafond de paiement si nécessaire.

JE PREPARE MON DEMENAGEMENT

J - 1 mois

- ◇ **Je suis locataire** : envoyer mon préavis à mon propriétaire en lettre recommandée avec accusé de réception et fixer une date d'état des lieux.
- ◇ Déclarer mon changement d'adresse à ma caisse primaire d'assurance maladie, ma mutuelle, mon centre d'impôts, ma caisse de retraite.
- ◇ Contacter mon conseiller ou mon agence pour assurer mon nouveau logement et mettre à jour mes contrats avec ma nouvelle adresse.
- ◇ Demander le nom de l'ancien locataire.
- ◇ Résilier mes contrats d'eau, d'électricité, de gaz pour le lendemain du déménagement.
- ◇ Modifier tous mes abonnements (téléphonie, câble, internet, magazine, associations, box, bibliothèque...) et demander la mise en service de la ligne téléphonique pour le jour de mon arrivée.

1 SEMAINE AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

J - 1 semaine

- ◇ Faire suivre mon courrier à ma nouvelle adresse.
- ◇ Photocopier tous les documents importants et les ranger dans cette pochette.
- ◇ Demander l'ouverture du compteur électrique pour le jour de mon arrivée.
- ◇ Préparer un carton avec toutes les affaires dont j'aurai besoin pour la première nuit.

LE JOUR J

J - 1

- ◇ Relever les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz et les couper.
- ◇ Faire l'état des lieux de mon ancien domicile.

UNE FOIS INSTALLÉ

J + 15

- ◇ Remettre mon dossier de remboursement de déménagement à mon nouvel organisme d'administration.
- ◇ Modifier la carte grise de mon véhicule.
- ◇ Me faire connaître auprès de la Mairie.

Je m'informe sur mes droits et les aides dont je peux bénéficier dans le cadre de ma mutation

Avec les Solutions PAM, nous vous aidons à y voir clair sur les aides principales dont vous pouvez bénéficier dans le cadre de vos mutations.

◇ J-3 mois. Je cherche mon nouveau logement

www.e-socialdesarmees.fr

Aide à la reconnaissance d'une première ou nouvelle affectation

Si vous êtes concerné par une première ou une nouvelle affectation, vous pouvez déposer cette demande d'aide 3 mois au plus tard après votre affectation ou votre mutation. Elle s'élève à 300€ maximum et votre conjoint peut vous accompagner dans la recherche d'un nouveau logement.

Conditions de la reconnaissance	Montant de l'aide				
	Première ou nouvelle affectation (hors OPEX et restructurations)		Nouvelle affectation suite à une restructuration		Nouvelle affectation pendant que vous êtes en OPEX
	En couple	Conjoint seul	En couple	Conjoint seul	Conjoint seul
1 jour de reconnaissance	58 €	77 €	75 €	100 €	100 €
2 jours de reconnaissance	116 €	154 €	150 €	200 €	200 €
3 jours de reconnaissance	173 €	230 €	225 €	300 €	300 €

◇ Prise en charge des frais de déménagement : les droits de cubage

Les droits à cubage sont calculés en fonction de votre situation familiale, du nombre d'enfants à charge, de votre ancienneté et du volume à déménager.

Pour en bénéficier en tant que militaire ou gendarme, vous devrez constituer un dossier comprenant :

- ◇ Vos deux devis de déménagement, réalisés par deux entreprises différentes, indiquant l'adresse de départ, l'adresse d'arrivée, les dates de déménagement, le volume d'affaires à transporter ainsi que la distance à parcourir.
- ◇ Vos copies de documents administratifs de type carte d'identité, votre RIB ou encore votre avis d'imposition.
- ◇ Votre fiche de renseignements complétée et signée.
- ◇ Dès acceptation du dossier, il est possible de demander une partie de la somme allouée au déménagement. Celle-ci peut s'élever jusqu'à 90 % du montant total de l'aide. Le reste de la somme sera versé après le déménagement, sur présentation de la facture officielle, acquittée, signée et tamponnée, de l'entreprise.
- ◇ Votre ordre de mutation officiel.

AVANTAGES GROUPE AGPM : Le Club Avantages Tého du Groupe AGPM propose à ses clients des réductions auprès de partenaires de déménagement ou de loueurs d'utilitaires.

Pour plus d'informations RDV sur votre Club Avantages (Ma voiture et/ou Ma maison) ou sur le site dédié solutions-pam.fr

◆ Majoration de l'indemnité pour charges militaires (MICM)

MICM est une aide à la mobilité et permet d'alléger les frais de recherche de logement et de déménagement. Cette indemnité est payée mensuellement par le CTAC au même moment que la solde. Elle varie en fonction de la situation du militaire. Le nouveau logement occupé à titre de locataire doit être la résidence principale.

◆ Complément forfaitaire de l'indemnité pour charge militaire (COMICM) ou « PRIME RIDEAU »

Vous êtes militaire marié ou pacsé muté pour raison de service ? Cette gratification vous concerne et est versée une seule fois avec la solde, au moment de la liquidation de votre dossier de déménagement. Ce complément est avant tout destiné à couvrir vos frais de déménagement, votre transport, vos bagages et votre recherche de logement militaire.

◆ Supplément forfaitaire de l'indemnité pour charges militaires (SUPICM)

Vous êtes militaire marié ou pacsé depuis plus de 2 ans avec plusieurs enfants à charge et concerné par une mutation avec un changement de résidence qui nécessite le transport de mobilier ou de bagages ? Cette prime, soumise au caractère effectif du déménagement s'adresse à vous et votre famille. Plus spécifiquement, elle concerne l'officier, le sous-officier, l'officier du corps technique, l'administratif de la gendarmerie nationale, le sous-officier du corps de soutien technique et l'administratif de la gendarmerie nationale. Elle peut être octroyée sous conditions, à partir de la sixième mutation pour les officiers et à partir de la troisième mutation pour les non-officiers.

◆ Aide à la location suite restructuration

Si vous faites partie du personnel civil ou militaire en activité concerné par une opération de restructuration, cette aide vous concerne. Elle est destinée à compenser la différence de loyer, si celui de votre nouveau logement est plus élevé et est égale à la différence entre les 2 loyers pour une période de 6 mois, maximum.

www.e-socialdesarmees.fr

◆ Aide à l'acquisition d'un logement suite restructuration

En tant que personnel civil ou militaire en activité, concerné par une opération de restructuration, cette aide financière d'un montant maximum de 8 000 € vous concerne. Elle permet de compenser les frais liés à la vente de votre ancien logement et à l'acquisition de votre nouvelle habitation.

www.e-socialdesarmees.fr

◆ Prêt à l'accession à la propriété - IGESA

Accessible aux personnels en activité depuis deux ans, au conjoint, partenaire PACS, concubin, au conjoint survivant, au partenaire PACS, au concubin, n'ayant pas repris une vie de couple et sans conditions de ressources, ce prêt s'élève à de 15 000 € maximum. Il permet d'accéder à la propriété ou à une nouvelle propriété immobilière à usage d'habitation du ménage.

Laissez-vous guider par nos conseils pour vous simplifier la recherche de votre nouveau logement

◆ Je me rends sur place

Seul, en couple ou en famille, **repérer votre futur lieu de résidence** est un moment important de votre projet de mutation. Laissez-vous guider par nos conseils pas à pas pour gagner du temps.

◆ Je visite et je choisis mon futur logement

Pour optimiser la visite de votre futur lieu d'habitation, il vous sera utile de penser par exemple à **louer un véhicule** pour vous rendre sur les lieux, planifier les visites des futurs logements repérés ou organiser la reconnaissance des établissements scolaires de vos enfants.

Avantages du Groupe AGPM

Le Club Avantages propose aux clients du Groupe AGPM de nombreuses réductions auprès de partenaires de déménagement ou de loueurs d'utilitaires.

Jusqu'à 30% de remise sur la location de véhicules utilitaires**

▶ En savoir plus

RDV sur notre site > Rubrique « Projet immobilier »

◆ J'achète : le cautionnement de prêt immobilier c'est quoi ?

Vous avez décidé de devenir propriétaire, il est désormais temps de contacter plusieurs banques pour simuler vos prêts immobiliers. Pour vous accorder un prêt immobilier, votre banque exigera une **garantie financière** qui lui assurera le remboursement de son crédit en cas d'impayé. Deux choix s'offrent à vous. L'hypothèque ou le cautionnement d'un organisme spécialisé.

Solutions du Groupe AGPM

FMGM est une alternative avantageuse à l'hypothèque. Le coût initial de la garantie est de 1%, le taux de restitution du dépôt de garantie à la fin du prêt est de 100%, 0 € est le coût final du cautionnement du FMGM. Vous n'avez aucun frais annexe : main levée, frais de dossier...

Je simule mon cautionnement en ligne.

▶ En savoir plus

RDV sur notre site > Rubrique « Projet immobilier »

◆ J'achète : la garantie spéciale Prêt ou garantie emprunteur c'est quoi ?

Toujours dans le cadre d'un emprunt pour votre future acquisition, le prêteur vous demande de vous assurer contre certains risques.

Solutions du Groupe AGPM

Spécialement conçu pour vous **couvrir 24h/24, 7j/7** partout dans le monde entier, contre les risques de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail, notre contrat Garantie Spéciale Prêt répond parfaitement à vos besoins :

- Prise en compte des **sports et métiers à risque** sans exclusion ni surprime.
- Prise en charge de vos **échéances en cas d'arrêt maladie**
- Même en **l'absence de perte de revenus** et/ou de reprise partielle

Contactez un conseiller du Groupe AGPM

◆ Je pense à bien m'assurer

Que vous optiez pour la location ou pour l'achat de votre futur logement, bien **l'assurer**, avec des **garanties dédiées et de qualité** est une étape clé.

Solutions du Groupe AGPM

Le Groupe AGPM vous propose une assurance habitation avec des garanties de qualité dès la formule de base : vol, incendie, dégâts des eaux, dommages électriques, bris de glace, garantie du paquetage, assistance aux personnes et à l'habitation.

Contactez un conseiller du Groupe AGPM

◆ Je scolarise mes enfants

Vous mobiliserez une partie de votre temps pour accompagner tous les changements vécus par vos enfants dans le cadre de votre mutation militaire. Après avoir informé l'établissement actuel de votre enfant pour obtenir un certificat de radiation, il est temps de se rendre à la mairie de votre futur logement pour inscrire votre enfant dans sa future école ou contacter le collège et lycée en direct pour effectuer cette démarche.

Solutions du Groupe AGPM

Pour être sûr que vos enfants sont bien protégés, le Groupe AGPM vous propose une assurance scolaire et extra-scolaire avec différentes formules. Du remboursement de lunettes à la protection des objets nomades ou la e-réputation, découvrez une couverture complète. En plus, les garanties restent acquises même en cas de mutation à l'étranger.

Contactez un conseiller du Groupe AGPM

En savoir plus sur le déménagement des militaires

◆ Quelles sont les aides spécifiques pour ma mutation hors métropole ou à l'étranger ?

Le contrat d'Assistance Résidents hors métropole TégO est réservé aux militaires en activité de service, policiers, ou civils de la Défense affectés hors métropole pour vous couvrir en cas de rapatriement sanitaire, de perte d'un proche ou pour la prise en charge des frais médicaux.

RDV sur : www.tego.fr/solutions-mutation

▶ En savoir plus

◆ Je prépare mon déménagement

Démarches, formalités administratives, conseils, solutions sur-mesure : laissez-vous guider pour vous **organiser dans les moindres détails** afin d'aborder votre mutation en toute sérénité.

RDV sur : www.solutions-pam.fr

▶ En savoir plus

◆ Je pars en mission, quelles solutions pour assurer mon véhicule ?

Si votre véhicule est immobilisé pendant votre **départ en mission**, ou si celui-ci est stationné dans une **enceinte militaire**, le Groupe AGPM s'adapte à votre situation et vous propose de bénéficier d'une **cotisation réduite sur votre assurance auto** et d'un bonus qui continue d'évoluer !

RDV sur : www.tego.fr/solutions-mutation

▶ En savoir plus



SIMPLIFIER
VOTRE PRÉSENT,
ASSURER
VOTRE FUTUR.

Pour en savoir plus :

- Contactez votre conseiller habituel ou rendez-vous dans votre agence.
- Connectez-vous à votre espace client.
- Appelez le 32 22*
- www.solutions-pam.fr

groupe-agpm.fr



* Service gratuit + prix d'un appel

Contrats sélectionnés par Tégo

Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901, 153 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - SIRET 850 564 402 00012 - APE 9499Z auprès de :

AGPM Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

SIRET 312 786 163 00013 - APE 6512Z

AGPM Vie - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Rue Nicolas Appert - 83086 TOULON CEDEX 9 SIRET- 330 220 419 00015 - APE 6511Z

Fonds Mutuel de Garantie des Militaires géré par Tégo - Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 - 153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS SIRET 850 564 402 00012 - APE 9499Z